

Emploi des séniors : des mesures enfin prêtes à s'appliquer

« Les mesures sur l'emploi des seniors vont (enfin) s'appliquer », titre **L'Opinion** annonçant qu'une salve de mesures devrait entrer en vigueur, plutôt à horizon « début juillet », indique le ministère du Travail. Ce dernier attend le feu vert du Conseil d'Etat sur le texte qui transpose un accord sur l'emploi des seniors, signé par les partenaires sociaux à l'automne dernier. L'une des contreparties que les syndicats ont obtenues en échange du durcissement de la filière seniors de l'assurance-chômage est une avancée sur la retraite progressive. Une fois le texte de loi adopté, ce dispositif, qui permet de toucher une partie de sa retraite tout en exerçant une activité professionnelle réduite, sera toujours accessible dès 60 ans, et ce malgré le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite. Ensuite, la loi ouvrira l'expérimentation pendant cinq ans d'un CDI seniors. Un autre entretien, avant le 60e anniversaire du salarié, est également prévu. Quels effets auront ces mesures sur le taux d'emploi des seniors?? La question se pose, aujourd'hui plus que jamais, alors que cinq organisations patronales et syndicales tentent de s'accorder sur des aménagements à la réforme des retraites. (L'Opinion, p.6)